

Réunion du Conseil Municipal du 22 avril 2011 à 20 heures 30

Date de convocation : 15 avril 2011

Étaient présents : BOUDON Robert, VAISSADE Jean-Pierre, LAURAIRE Christian, LOUVRIER Monique, DELFAU Monique, RAYNAL Philippe, PASCAL Nicolas, BOUDON Michel, BRUNEL André

Était absent : VAISSADE Lucien,

Secrétaire : M. PASCAL Nicolas

➤ **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Les élus valident le compte-rendu de la réunion du 24 mars 2011

➤ **Vote des subventions - exercice 2011**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les subventions à inscrire au budget primitif de 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes :

- Association Vallée du Lot : 18.00 €
- Jeunes agriculteurs de Chaudes-Aigues : 15.00 €
- ACCA de Lieutadès : 30.00 €
- GVA de Chaudes-Aigues : 46.00 €
- Donneurs de sang de Chaudes-Aigues : 15.00 €
- A.D.M.R de Chaudes-Aigues : 230.00 €
- Club des Aînés Ruraux de Lieutades : 550.00 € + 1000 € (livre « La Vallée noyée »)
- Association Amis de la lecture à Aurillac : 12.00 €
- Radio Margeride : 15.00 €
- L'Étape Sanfloraine : 100.00 €

➤ **Vote des taux des contributions directes - exercice 2011**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les taux de contributions directes pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte les taux de contributions directes, ainsi qu'il suit (Taux inchangés par rapport à 2010) :

	Bases notifiées	Taux en %	Produit en Euros
Taxe d'habitation	225 700	12.18	27 490
Taxe foncière (bâti)	225 300	15.55	35 034
Taxe foncière (non bâti)	17 400	87.13	15 161
TOTAL			77 685

➤ **Indemnité pour le gardiennage de l'église : exercice 2011**

Monsieur le maire fait savoir que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour l'année 2011 est de 119.55 €.

Il demande au Conseil de délibérer pour en fixer le montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- *de fixer à 119 € l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2011*

➤ **Présentation et vote des budgets primitifs 2011**

Monsieur le Maire soumet à l'examen de l'Assemblée les projets de budgets primitifs dressés par lui pour l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *vote les budgets primitifs qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme de :*

Budget principal

Section de fonctionnement 253 759.00 €

Section d'investissement 489 875.00 €

Budget Eau et Assainissement

Section de fonctionnement 68 517.00 €

Section d'investissement 60 052.00 €

➤ **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Chaque année, afin de pallier à un manque de trésorerie ponctuel, la commune sollicite une ligne de trésorerie.

En prévision des travaux prévus pour 2011, le renouvellement de la ligne de crédit paraît indispensable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- *de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 60 000 €*
- *de l'autoriser à signer le contrat*

Le Conseil Municipal après délibération :

- *Décide de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 60 000 €*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant*

➤ **Affaires diverses**

• **Aménagement de la station d'épuration**

Présentation de l'estimatif relatif à l'aménagement de la station d'épuration ainsi que de la réfection du réseau eaux usées sur 180 mètres.

Le Conseil Municipal après délibération :

- *Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour ces travaux*
- *Autorise M. le Maire à lancer une consultation d'entreprises*

- Pétition en faveur du contournement nord de Saint-Flour

Lecture du courrier de M. Pierre JARLIER relatif au projet du contournement nord de Saint-Flour et de la pétition s'y rattachant.

M. le Maire propose au Conseil d'adopter cette pétition.

Le Conseil Municipal décide de soutenir la pétition en faveur du contournement nord de Saint-Flour.

POUR : 8 voix CONTRE : 1 voix

- Demande de subvention par l'Association Intergénération « Caldaguès Aubrac »

Le Conseil Municipal rejette la demande de subvention faite par l'Association Intergénération « Caldaguès Aubrac », estimant qu'une participation est déjà faite par la commune avec mise à disposition gratuite de la salle polyvalente.

- Panneau logo de la Vallée du Lot

L'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot propose aux communes du bassin hydrographique du Lot (affluents compris) de placer aux entrées de leur cité des panneaux comportant le logo de la Vallée du Lot au prix de 34 €.

Le Conseil Municipal décide de ne pas commander de panneaux.

- Projet éolien

Lecture de la lettre de la société wpd Énergie 21 qui souhaite participer au développement de la commune par la réalisation d'un parc éolien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

Le Maire,
BOUDON Robert,